

## ECLAIRCISSEMENT N°2

### APPEL D'OFFRES N° 122/2021/AI

#### TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE LA VILLE DE SKHIRAT

Suite aux questions transmises par l'un des concurrents, ci-dessous les éclaircissements suivants :

QUESTION	REPOSE
<p><b>Question 1 :</b> Veuillez nous fournir le plan coté et d'implantation de la STEP format AutoCAD afin d'y implanter les ouvrages projetés et de faire les calages nécessaires.</p>	<p>1/En réponse à votre demande, nous vous informons que la version DWG est disponible sur le site Redal pour toute fin utile</p>
<p><b>Question 2 :</b> Veuillez nous préciser l'emplacement des locaux projetés ci-après (est-ce à prévoir au niveau du site réservé à l'extension ou bien à côté du bâtiment existant)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouveau bâtiment d'exploitation;</li> <li>- nouvelle loge gardien;</li> <li>- local de stockage temporaire des prélèvements.</li> </ul>	<p>2/En réponse à votre sollicitation, nous vous recommandons que tous ces locaux soient installés à côté de la nouvelle station.</p>
<p><b>Question 3 :</b> Au niveau de l'article 1.3.3.1 du CCTP, il est stipulé "les eaux by-passées de toutes phases de traitement seront envoyées vers la conduite existante de rejet des eaux épurées vers Oued Cherrat qui sera renforcée par l'entreprise dans le cadre du présent Appel d'Offres"</p> <p>Veuillez nous préciser si ladite conduite de rejet des eaux épurées existante sera gardée en fonctionnement ou bien sera totalement renouvelée.</p>	<p>3/Veuillez noter que la conduite de rejet ne fait pas partie du présent lot. Remplacer "les eaux by-passées de toutes phases de traitement seront envoyées vers la conduite existante de rejet des eaux épurées vers Oued Cherrat qui sera renforcée par l'entreprise dans le cadre du présent Appel d'Offres" par "En cas de by-pass, les eaux by-passées de toute phase de traitement seront envoyées vers Oued Cherrat. La conduite du by-pass doit rejoindre le dernier regard R7 du by-pass existant (voir plan). X= 343 521.70 ; Y= 360 247.05 ; Côte radier du regard R7 = 41.70 m NGM "</p>
<p><b>Question 4 :</b> Veuillez nous fournir le profil en long de la conduite de rejet des eaux épurées existante, afin de nous permettre de prévoir les renforcements nécessaires.</p>	<p>4/En réponse à votre demande, merci de noter que le renforcement de la conduite de rejet des eaux épurées existante ne fait pas partie du présent lot. Voir la réponse à la question 3.</p>
<p><b>Question 5 :</b> Veuillez nous préciser l'emplacement et la côte radier de l'ouvrage de rejet des eaux by-passés de la future STEP.</p>	<p>5/Veuillez noter que le regard de raccordement du by-pass projeté est donné au niveau du plan (X = 343521,70, Y=360247,05, côte projet 41,70 m)</p>
<p><b>Question 6 :</b> Dans le cadre de l'appel d'offre N°122/2021/AI relatif aux travaux d'extension de la station d'épuration de la ville de SKHIRAT, et suivant de R.P.C, nous vous prions de bien vouloir nous informer si c'est acceptable de fournir une référence pour l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées urbaines en boue activée d'une taille de 8 800 m<sup>3</sup>/j avec l'ONEE complétée par des rapports d'exploitation montrant que la station a reçu plus de 10 000m<sup>3</sup>/j de débit.</p>	<p>6/Veuillez noter que toute référence ne respectant pas la grille de notation du RPAO ne sera pas prise en compte.</p>
<p><b>Question 7 :</b> Veuillez nous confirmer la possibilité d'utiliser des filtres à sable rapides (monocouches) à lavage continu ou des microfiltres à disques, pour profiter de ses avantages en termes d'exploitation et d'élimination des pointes des débits de retours.</p>	<p>7/En réponse à votre demande, nous vous confirmons la possibilité de proposer des filtres à lavage continu. Les microfiltres à disques ne sont pas permis.</p>
<p><b>Question 8 :</b> Veuillez nous confirmer la possibilité d'utiliser des épaisseurs gravitaires avec racleurs de fond (herse), pour profiter de leurs avantages et flexibilité d'exploitation et stockage supplémentaire.</p>	<p>8/En réponse à votre demande, nous vous informons que l'épaississement à herse n'est pas permis. Veuillez se référer au CCTP.</p>

**NOMBRE DE PAGES :** 01 (y compris la 1<sup>ère</sup> page) si vous ne recevez pas le nombre de pages indiqué, merci de contacter l'expéditeur.

REDAL SA.

DIRECTION DES ACHATS

6, RUE AL HOCEIMA, B.P. 161, 10 000 RABAT

TÉL. : 05 37 23 85 30 – FAX : 05 37 73 46 73

Opéré par  VEOLIA